

OU TROUVER TOUTES LES INFORMATIONS DE VOINEMONT ?

Vous pouvez trouver toutes les informations utiles de notre commune principalement :

- En vous rendant à votre **Mairie** où Sandra Baillieux, secrétaire, Philippe Claude, maire ou l'un des adjoints, Didier Becker et Luc Bour, seront là pour vous accueillir et pour répondre à toutes vos demandes (démarches administratives, actes d'état civil, demandes de travaux, ou toute autre question), aux jours-horaires suivants : mardi de 17h à 19h ou le samedi de 9h à 11h ou sur rendez-vous en appelant le 06 72 55 00 06.
- En consultant le **panneau d'affichage légal** à la Mairie (arrêtés, délibérations du conseil municipal, avis d'enquête publique ou les **panneaux d'information** (informations associatives et des alentours disposées dans les lieux de passage : chemin du Rupt des Neaux, Grande Rue, près de l'Ecole, à l'Abri bus.
- Par la distribution mensuelle des « **P'tites Infos Voinémontaises** », à tous les habitants.
- Dans un **Bulletin Municipal**, distribué en début d'année dans vos boîtes aux lettres; il résume les projets et fait une rétrospective de ce qui s'est passée en cours d'année : travaux, environnement, animations diverses, ...
- Sur le **site internet officiel** de votre mairie : **voinemont.fr** : il regroupe toutes les actualités, horaires et services de votre mairie, les démarches administratives (actes d'état civil, inscriptions, et les coordonnées des élus,...
- Sur **IntraMuros**, une application sur votre mobile qui centralise les actualités communales, les services pratiques, les événements et les alertes locales, **en temps réel**.

Très bientôt, une formation personnalisée et à votre domicile vous sera proposée par l'équipe « communication » du conseil municipal, si vous souhaitez installer l'application IntraMuros sur votre téléphone portable.

L'été s'achève et le rythme de la vie locale reprend son plein élan.

La municipalité souhaite une très belle rentrée scolaire à tous les élèves, ainsi qu'une bonne reprise professionnelle à tous les actifs de notre commune.

Pour les écoliers, collégiens et lycéens : c'est le moment de retrouver les bancs de l'école, les copains et l'apprentissage. Nous souhaitons une pleine réussite à chacun dans cette nouvelle année riche en découvertes. Bon courage également aux enseignants et aux équipes éducatives.

Pour les parents et les travailleurs : après cette période estivale, le retour au bureau ou sur le terrain demande de l'énergie. Nous vous adressons tous nos encouragements pour aborder cette nouvelle saison avec dynamisme et sérénité.

Votre mairie reste pleinement mobilisée à vos côtés pour accompagner cette rentrée au quotidien.

Belle reprise à toutes et à tous !



Les P'tites Infos Voinémontaises

Renouvelées tous les mois avec nos rendez-vous, des petites nouvelles du mois ...

Septembre 2026 – N° 199



LE MOT DU MAIRE

Les rues de Voinémont, un espace public

Voinémont est un village convivial, les Voinémontais aiment s'y balader, les enfants aiment y jouer et les rues sont souvent occupées par des personnes qui bavardent avec leurs voisins, au gré de leurs promenades. A Voinémont, les rues ne sont pas réservées aux voitures et autres engins à moteur.

C'est pourquoi la prudence y est de rigueur et que la vitesse est limitée à 30 km/heure. Des marquages au sol vont tout prochainement rappeler cette limitation, et pour la sécurité des piétons et des enfants, nous vous remercions de la respecter !

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE

De nombreux sujets ont été abordés lors de ce conseil...

- La commission travaux a fait le point de ce qui a été réalisé depuis le dernier conseil : mise en place d'une pompe de recyclage sur la fontaine de la place de la Liberté, rénovation du portail de l'école, nettoyage de l'enseigne de la mairie, mise en place d'un panneau photovoltaïque sur le radar pédagogique, sécurisation de l'accès à la maison WALDY, Grande Rue, pose de distributeurs de canisacs... L'appartement TILLEUL à la maison de l'Orme, qui va changer de locataire est en cours de rénovation.
- Une première phase de marquages au sol dans nos rues va avoir lieu en septembre, avec en particulier le rappel de la limitation de vitesse à 30 km/h et la finalisation des 3 panneaux STOP.
- Concernant les espaces verts, notre département est toujours placé en état de crise concernant le niveau des rivières et nappes phréatiques. Les restrictions d'arrosage sont donc maintenues. L'équipe espaces verts s'est conformée à ces restrictions et n'a plus arrosé les massifs, et les fleurs, qui ont de ce fait souffert de la sécheresse, sont en train d'être retirées.
- Le Maire a rappelé l'interdiction de fumer sur le terrain de jeux, un cendrier va être installé pour permettre aux fumeurs d'éteindre leur cigarette.
- Deux caméras de vidéoprotection vont être installées devant le cimetière, pour lutter contre les dépôts sauvages d'ordures, et les vols d'articles funéraires.
- Une nouvelle cabane va être installée au terrain de jeux courant octobre et les bordures bois remplacées.
- Cette année, l'affouage se fera sur les mêmes parcelles que l'année dernière, où il reste du bois disponible. Un règlement d'affouage axé sur la sécurité, proposé par l'ONF a été accepté.
- Les deux miroirs de carrefours hors service, sur l'église et face au chemin du Houchit vont être remplacés.
- Le Conseil a accordé deux subventions de 100 € à l'Ecole de Musique d'Haroué et à la publication SAINTOIS ET MOI. Il a aussi renouvelé son adhésion à la Commission Territoriale des Aides Sociales, pour 50 €.
- Le Conseil a décidé la mise en place d'une taxe de 50% sur les logements vacants, comme la loi l'y autorise. Elle sera applicable à partir de 2027.
- Les chats errants rue de la Chapelle vont être capturés par notre fourrière municipale, pucés vaccinés et stérilisés, afin d'éviter leur prolifération. Ils seront relâchés en « chats libres ».

STATIONNEMENT DES CONTAINERS A ORDURES SUR LES TROTTOIRS

Un arrêté vient d’être pris par le maire, qui prévoit que les containers à ordures et les sacs jaunes ne pourront stationner sur les trottoirs ou le domaine public que la veille au soir des levées, et jusqu’au soir de celles-ci. Vous devrez donc rentrer vos containers dès qu’ils auront été vidés.
Cet arrêté a été pris pour des raisons de salubrité et pour faciliter la circulation sur les trottoirs ou les chaussées. En cas de non-respect de cet arrêté, vous recevrez un avertissement, qui pourra être suivi d’une amende allant jusque 750 € en cas de récidive.



Lors d’une absence prolongée, demander à un voisin ou à un proche de les rentrer est le meilleur réflexe pour éviter de signaler aux cambrioleurs que le logement est vide !

FISSURATION DE L’IMPASSE DES PAQUIS



Si vous vous y promenez, vous avez peut-être constaté que la chaussée de l’impasse des Pâquis s’était affaissée et fissurée.
La précédente municipalité avait actionné une procédure dans le cadre de la garantie décennale, qui a donné lieu à expertise.
L’expert a conclu à une mauvaise réalisation, et la rue sera donc refaite, aux frais de l’entreprise qui l’a réalisée et de son assurance.

FISSURATION DES MAISONS DUE A LA SECHERESSE

Si votre maison (non mitoyenne des deux côtés) a subi une fissuration lors de la période de sécheresse, il est important de vous signaler rapidement à la mairie. C’est le maire qui est chargé de constituer la demande de reconnaissance de l’état de catastrophe naturelle pour la commune.

OBLIGATION DE FAUCHAGE

Le maire a pris un arrêté municipal pour imposer aux habitants d’entretenir leurs espaces non bâtis.
Ainsi, chaque propriétaire devra faucher sa propriété et tailler ses haies.
Faute de l’avoir fait, et après mise en demeure, la commune sera en droit de faire exécuter le travail aux frais du propriétaire défaillant.



FRELONS ASIATIQUES

Des reines qui vont construire de nouveaux nids au printemps sortent des nids actuels dès septembre pour hiberner.
Ils ont la forme d'une grande boule beige ou grise, avec un trou d'entrée sur un côté à mi hauteur.
Ils sont généralement situés en hauteur, dans des bâtiments où des arbres, bien cachés dans les feuilles.
Il est important de les rechercher, par exemple en observant la partie supérieure des arbres, chez soi, en se promenant,... et de les faire détruire afin de limiter la prolifération de cet insecte nuisible.
En cas de doute, où pour information complémentaire, **vous pouvez contacter James Baudoin au numéro 06 99 32 78 42.**



CHIENS TENUS EN LAISSE

A la suite d’un incident qui s’est produit dans notre forêt, où un promeneur a été attaqué et mordu par un chien en liberté, nous vous rappelons que les chiens doivent être tenus en laisse, dans le village et dans la forêt. Contrevenir à cette obligation vous expose à une amende de 150 €.



DISTRIBUTEURS DE CANISACS

La commune a installé deux distributeurs de canisacs, un place de la Liberté et un au terrain de jeux. Les déjections de nos compagnons seront ainsi facilement ramassées et déposées dans les poubelles grises, pour le bien être des promeneurs et des enfants.

JEUNES DIPLOMES



Faites vous connaître à la mairie, Voinémont vous récompensera d’un bon-cadeau lors de la cérémonie des vœux de janvier 2027.



PASS’JEUNES 54 ANNEE 2026-2027

Il t’aide à financer ton activité et est valable pour toute activité régulière sportive, culturelle, de loisirs (hors centre de loisirs, séjour de vacances et stages divers) à condition qu’elle soit encadrée et se déroule hors temps scolaire, sur une durée minimale de 3 mois, pour tous les jeunes de 6 à 16 ans.

Pour tous renseignements, merci de consulter le courrier du Conseil départemental de Nancy ainsi que les kits de communication mis à disposition en Mairie ou sur les sites :

- <https://www.meurthe-et-moselle.fr/pass-jeunes-54-0>
- passjeunes54@caf54.caf.fr



PERMANENCE TELEPHONIQUE EN CAS D’URGENCE

Vous pouvez à tout moment joindre votre maire ou un conseiller municipal, 24 heures / 24 à ce numéro : 06 30 10 92 24

Bien sûr, nous vous demandons de n’utiliser ce numéro que pour de réelles urgences.

NOUS VOUS INVITONS Á VENIR ASSISTER AUX CONSEILS MUNICIPAUX

Vous pourrez y donner un avis ou poser des questions sur les projets présentés par le Conseil.

Prochain Conseil : Lundi 5 octobre, à 20h, à la salle Catherine Robaine

Prochaines animations de Voinémont

2026
LE JOUR de la NUIT

Le Club d'Astronomie de Voinémont organise une soirée d'observation du ciel le samedi 12 septembre de 21h à minuit sur le terrain de jeux du lotissement.

Des télescopes seront mis à la disposition du public pour l'observation des planètes et des objets du ciel profond.

Dimanche 13 septembre 2026
VOINEMONT
Terrain de jeux
Inscriptions 9h30 – Début 10h00 – Fin 17h30

Concours de Pétanque en doublette
5 € par équipe

Buvette – Barbecue
Tartes flambées
Toilettes sur place

VOINEMONT
Salle Catherine Robaine
19 septembre à 20h30

Conférence Inrap
Fouilles archéologiques au pied du clocher fortifié du 13^{ème} siècle donnée par Perrine TOUSSAINT Responsable du chantier organisé par l'INRAP

Entrée libre

Et dans le cadre des Journées du Patrimoine 20h00
Visite commentée de l'église Saint Etienne



Une marche solidaire **Octobre Rose** est proposée par le CCAS le samedi 24 octobre à 14h00 à la Mairie de Voinémont

On vous attend !

RENDEZ-VOUS
VENDREDI 25 SEPTEMBRE
de 18h à 22h

VOINÉMONT

Terrain de jeux

Vin & Poupe
APÉRO DANS NOTRE VILLAGE
BAR À VIN AMBULANT
LE VILLON POUPE AMBULANT PUIS DE CHER VILLON

Vins locaux
bières artisanales
boissons sans alcool
planches sportives
de nos producteurs

Dans une ambiance conviviale et décontractée

DATE DE NOS PRÉSENTATIONS : 04 OCTOBRE ET 11 OCTOBRE
CATHERINE MADINE 06 84 96 25 71 / MELISSA MICHEL 06 48 87 73 18

VOINEMONT
Salle Catherine Robaine
Dimanche 27 septembre 16h00
Entrée : 10 €

LA COMPAGNIE DES INFILTRÉS
présente
ADIEU MONSIEUR HAFMANN

une pièce de : Jean-Philippe SAGHERRE
mise en scène : Philippe BÉT

11 octobre – 14h30
VOINEMONT
Salle Catherine Robaine

LOTO

4,50 € le carton – 15 € les 4 cartons
CB acceptée

Sur réservation :
3 cartons offerts pour 4 achetés
02 48 26 83 38
Après 18h00

Octobre ROSE
Soutien Prévention Solidarité

Ensemble, on marche pour la vie !

MARCHE SOLIDAIRE
au profit de la lutte contre le cancer du sein

Samedi 24 octobre
Départ à 14h00
Mairie de Voinémont

Participation : **5 €**

Inscription par SMS : **07 81 98 99 46**

Parcours d'environ **6 km**

Chaque pas compte !

Permanences d'inscription en mairie :
• Mardis 6 et 13 octobre
• Samedis 10 et 17 octobre
Mardis : 17h à 19h
Samedis : 9h à 11h

Octobre rose est une campagne annuelle mondiale de communication destinée à sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein et à récolter des fonds pour la recherche. Le symbole de cet événement est le ruban rose. Mais au-delà des campagnes de prévention, ce mois est aussi une ode à la résilience, à la force et au courage des femmes qui, face à la maladie, brisent les chaînes de la peur et des préjugés pour aller de l'avant. Ce sont des femmes qui incarnent la véritable force intérieure, des guerrières qui surmontent les défis avec une détermination inébranlable.

6 au 8 novembre - 10h00 à 18h00
VOINEMONT
Salle Catherine Robaine

EXPOSITION
Pour tout public
Entrée gratuite

Le Pigeon Vaillant
Héros de Verdun

1^{er} Festival ludique de Voinémont

Venez jouer à vos jeux favoris, découvrir des nouveautés, être un méchant loup-garou ou un gentil villageois et partager une journée conviviale !

Dimanche 8 novembre
Ouverture de 10h à 18h
Salle polyvalente Catherine Robaine

Au programme :
Jeux de société en libre accès
Loup-garou de Thiercelieux (10 à 18 joueurs)
Parties commentées par des bénévoles à : 10h30, 12h00, 14h30, 16h00 et 18h00

Buvette

Entrée libre

En plus !
Exposition « Pigeon Vaillant »
du 6 au 8 novembre

28 novembre
Théâtre organisé par le collectif BAMP

29 novembre
Repas des Aînés

7 décembre
St Nicolas dans les écoles

Rendez-vous après la marche à la mairie de Voinémont, nous vous accueillerons pour partager un moment convivial autour d'un café et de douceurs.

Pour toute information et/ou réservation : 07 68 36 83 38